



Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

*Préparé par le
Cabinet du maire*

*Fièrément,
Sept-Îles!*

Le 14 novembre 2016

CHÈRES CITOYENNES ET CHERS CITOYENS,

Je traiterai, dans un premier temps, du rapport financier de l'année 2015 déposé le 13 juin 2016 par le trésorier, et ce, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En deuxième lieu, je donnerai des indications préliminaires quant aux résultats prévisibles pour l'exercice financier 2016 qui se terminera le 31 décembre prochain. Je vous donnerai également un aperçu des dépenses en immobilisations réalisées au cours de ce même exercice.

Troisièmement, j'indiquerai les priorités et les orientations générales du budget 2017 de la Ville de Sept-Îles et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisations qui est en voie d'élaboration par les membres du conseil municipal.

Enfin, avec la présentation du présent rapport, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, de même que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$, que la municipalité a conclus depuis le précédent rapport sur la situation financière de la municipalité en date du 9 novembre 2015.

A. RAPPORT FINANCIER 2015

Les activités financières de fonctionnement consolidées de 2015 se sont soldées par un excédent à des fins fiscales de 1 713 141 \$. Ce résultat s'explique par un excédent de 1 274 696 \$ provenant de l'administration municipale et d'un excédent de 438 445 \$ provenant des corporations municipales incluses dans le périmètre comptable de la municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale, celui-ci s'explique principalement par des revenus additionnels de 136 000 \$, des économies au niveau de l'enlèvement de la neige de 620 000 \$, par des dépenses moindres que celles budgétées de 354 000 \$ et par des libérations des fonds de garantie en assurances de 165 000 \$. Le rapport financier 2015 consolidé daté du 10 juin 2016 est disponible sur le site Web municipal.

L'excédent de l'exercice financier 2015 pour fins fiscales de 1 274 696 \$ porte le surplus non affecté de la municipalité à 5 814 571 \$.

En 2015, la municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de 13 963 238 \$, consistant principalement en la construction du nouveau complexe aquatique (9,8 M \$) et des travaux de réfection de rues, d'éclairage et d'autres travaux municipaux.

En date du 31 décembre 2015, la dette à long terme de la municipalité s'établissait à la somme de 83 685 916 \$, dont un montant de 6 593 973 \$ à la charge du gouvernement du Québec. La municipalité devra procéder au financement de travaux municipaux en cours pour une somme additionnelle de 4 890 249 \$, portant l'endettement total de la municipalité à cette date à 81 574 190 \$. Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2015 s'élève à la somme de 9 178 592 \$. Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2015 représente 15,4 % des dépenses de fonctionnement et du

remboursement de la dette, soit en deçà de l'indicateur cible de la *Politique de gestion de la dette* de la municipalité fixé à un maximum de 18 %.

Le 10 juin 2016, le rapport de l'auditeur indépendant, la firme comptable Deloitte, concluait que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnaient dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

B. LES RÉSULTATS PRÉVISIBLES ET LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2016

Résultats prévisibles 2016

En considération principalement de la contestation d'évaluation foncière de la Société ferroviaire et portuaire de la Pointe-Noire concernant les unités d'évaluation, antérieurement propriété du groupe Cliffs, de même que des soldes de taxes impayées à ce jour concernant ces mêmes installations, la municipalité ne peut, dans ce contexte, prévoir avec certitude les résultats financiers de l'exercice 2016, eu égard à l'importance monétaire des sommes concernées.

Cette incertitude se répercutera de même dans les orientations et l'élaboration de nos prévisions budgétaires 2017, tel que j'en discuterai plus avant.

Dépenses en immobilisations 2016

Au cours de l'année 2016, la municipalité a réalisé des travaux d'immobilisations totalisant environ la somme de 11 500 000 \$.

En 2016, la construction du nouveau complexe aquatique a été complétée pour un coût total de projet s'élevant à 16 000 000 \$.

La municipalité complètera en 2016 les travaux relatifs au nouveau développement domiciliaire Rochette 3 et 4 pour un coût total de 3 400 000 \$ auquel s'ajoute une contribution de 1 800 000 \$ du gouvernement du Québec dans la cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - volet Plan Nord.

La municipalité a, de plus, réalisé divers travaux de réfection d'infrastructures municipales dont, notamment, les rues Carbonneau et Lemaire et procédé à différents travaux de pavage, entre autres sur le boulevard des Forges, de même que la réfection de trottoirs et bordures, l'ensemble des travaux totalisant la somme de 3 200 000 \$.

Acquisitions – Véhicules routiers et équipements

En 2016, la municipalité a procédé à l'acquisition de divers véhicules automobiles de remplacement et d'équipements pour une somme de 1 550 000 \$.

Autres faits saillants

Rémunérations et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil municipal reçoit de la municipalité. Celles-ci, pour 2016, se détaillent comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	87 899 \$ / année	16 216 \$ / année
Conseillers	18 655 \$ / année	9 327 \$ / année
Maire suppléant	123 \$ / semaine	62 \$ / semaine

Par ailleurs, la rémunération des élus municipaux siégeant sur le conseil de la MRC de Sept-Rivières consiste en une rémunération de base mensuelle de 1 402,22 \$ pour le préfet, de 336,52 \$ pour le préfet suppléant et de 168,27 \$ pour les conseillers de comté. En ce qui concerne les conseillers de comté, ceux-ci reçoivent une rémunération de 168,27 \$ pour chaque session régulière, spéciale ou de travail, à laquelle ils participent. Les élus siégeant sur les comités de la MRC reçoivent également une rémunération de 84,13 \$ pour chaque participation à une réunion d'un comité ou d'un organisme reconnu par la MRC de Sept-Rivières. S'ils en occupent la présidence, la rémunération est alors fixée à 112,18 \$.

Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont – Programme d’habitation

Conformément à l’article 7 de cette loi permettant à la municipalité d’adopter un programme d’habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d’habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et pour chacun des bénéficiaires, la nature de l’aide financière accordée, le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l’exercice en cours, un règlement était en vigueur dans le cadre de ce programme d’habitation, soit :

Le programme d’habitation favorisant la construction d’immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)

La Ville de Sept-Îles a adopté le 14 mars 2011 le règlement n° 2011-186 intitulé : *Règlement instituant un programme d’habitation favorisant la construction d’immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)*. Au cours de l’année 2016, la municipalité n’a versé aucune subvention en vertu dudit programme.

État de mise en oeuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :

Total de l’enveloppe disponible	1 000 000 \$
Montant de l’aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000 \$
<u>Montant de l’aide accordée durant le présent exercice</u>	<u>0 \$</u>
<u>Enveloppe disponible pour des projets futurs</u>	<u>325 000 \$</u>

C. ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017 ET PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le conseil municipal procèdera le 13 décembre 2016 à l'adoption du dernier budget précédant les prochaines élections municipales. Soyez rassurés, ce budget sera avant tout responsable plutôt qu'à saveur électorale. Si les élus changent, les responsabilités, les engagements et les investissements, eux, s'inscrivent dans le cadre d'une planification à court, moyen et long termes et exigent de nous une cohérence dans les décisions.

Le cadre financier adopté en janvier 2015 demeure notre leitmotiv, malgré un environnement économique parfois capricieux et difficile à prévoir. L'exercice de l'adoption du budget est de loin le plus complexe malgré les balises que nous nous sommes données. On n'a qu'à penser à la contestation des taxes par la nouvelle société propriétaire des anciens actifs de Cliffs à la Pointe-Noire et à l'impact que cela peut avoir sur le budget, pour comprendre que la planification financière est parfois un art incertain. Il faut prévoir le pire, même si nous demeurons confiants. C'est déraisonnable de penser que des actifs tant convoités perdent leur valeur au lendemain de leur acquisition. C'est d'autant plus décevant lorsque l'acquéreur est le gouvernement. Je garde malgré tout espoir que les choses vont se régler pour le mieux.

L'année 2017 s'annonce comme une autre année de positionnement plutôt que de croissance. La bonne nouvelle, c'est que le principal élément qui faisait obstacle à notre développement économique est derrière nous. En effet, l'achat des actifs de Cliffs à la Pointe-Noire par le gouvernement du Québec, permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Ce qui était un frein est devenu un atout. Il s'agit maintenant d'en planifier une utilisation optimale. Il ne fait aucun doute que cette transaction représente un signal clair et positif à d'éventuels investisseurs. Une fois la question des taxes réglée, nous pourrons espérer le meilleur.

Il n'y a rien de simple à traverser une période de ralentissement économique, car les attentes en matière d'offre et de qualité de services elles, sont rarement moindres. On peut être confiants et nous le sommes. Il n'en demeure pas moins que la perte de croissance soutenue des dernières années exige la mise en place de certains choix moins populaires.

Il est clair aujourd'hui que les décisions prises en matière de déneigement ont été nécessaires.

Les économies générées l'ont été sans négliger l'aspect sécuritaire. Au contraire, l'emphase mise sur les accès aux écoles et près des lieux publics où circulent nos aînés, tel le centre hospitalier, semble faire l'unanimité ou presque.

En 2017, nous étendrons dans d'autres secteurs les quartiers écologiques où il y a épandage d'abrasif uniquement aux intersections. Encore là, si nous allons de l'avant, c'est que le projet pilote a donné de bons résultats. Bien sûr, derrière tout ça il y a une motivation économique, mais il y a aussi un réel avantage à ne pas avoir de sable sur les terrains au printemps.

Le défi est toujours là : faire les bons choix, à partir d'un budget beaucoup plus serré, mais dans l'optique de bien positionner notre ville, la rendre attrayante et maintenir une bonne qualité de vie afin de donner le goût aux gens d'y venir, mais aussi d'y rester. Ce souci du conseil municipal pour la qualité de vie a d'ailleurs conduit à une consultation citoyenne; la population devant être, à notre avis, partie prenante des différents choix faits par la municipalité.

Nous avons donc, en avril dernier, tenu un événement majeur soit le Forum citoyen, lequel visait à valider nos orientations stratégiques auprès de la population et connaître les préoccupations de celle-ci en matière de qualité de vie, les deux étant étroitement reliées. Cette consultation a mené à plusieurs suggestions, lesquelles seront intégrées à notre planification, dans la mesure où elles respectent nos champs de compétence. Il

ne faut pas le voir comme une liste d'épicerie à laquelle nous devons donner suite immédiatement, mais comme un outil de validation de nos actions et de priorisation de celles-ci. Plusieurs suggestions s'insèrent dans certaines actions déjà mises de l'avant ou viennent simplement les bonifier. Il nous appartient maintenant d'assurer le suivi de l'évènement, de proposer des outils de reddition de compte et de maintenir un dialogue avec la population.

Deux critères de la qualité de vie ont particulièrement fait l'objet de grandes attentes, soit l'économie et le coût de la vie. Pour ce qui est de l'économie, l'objectif demeure le même. Il faut redoubler d'efforts pour la diversifier afin de la rendre plus stable. La Ville accompagne plusieurs démarches en matière d'entrepreneuriat, bien consciente que de son côté, elle doit devenir plus accueillante et facilitante en matière d'émergence de projets structurants. La Table entrepreneuriale, dont fait partie la Ville, poursuit ses démarches en matière de développement de la culture entrepreneuriale et d'accompagnement des entreprises existantes ou en devenir.

L'évènement *Savoir Affaires Tremplin vers le Nord* qui s'est tenu du 7 au 11 novembre derniers, réunissant quelque 47 étudiants universitaires au doctorat, postdoctorat et maîtrise de partout au Québec, s'est avéré être un véritable succès. Les huit équipes en compétition, auxquelles des entrepreneurs d'ici se sont greffés, ont accouché de plusieurs projets, dont certains très avant-gardistes et prometteurs. Il appartiendra maintenant à la communauté d'entrepreneurs de prendre le relais et de susciter des occasions d'affaires. Le potentiel est là, cela ne fait aucun doute.

Bien sûr, demeure la grande entreprise qui, toujours en 2017, devra composer avec un marché capricieux. Mais nous sommes témoins des efforts déployés par tous les acteurs pour garder la tête hors de l'eau le temps d'une reprise des marchés. Ces entreprises nous invitent de garder confiance. Il importe présentement de poursuivre les démarches qui visent à préparer la relance.

La Ville aussi doit fournir des efforts soutenus pour s'ajuster à cette réalité économique, consciente de l'importance de maintenir des services de qualité et de ne pas emprunter pour payer l'épicerie. Toutes les équipes ont été mobilisées en ce sens. Il faut poursuivre la recherche d'efficience.

Pour ce qui est du coût de la vie, le logement à prix abordable a été identifié par les participants au Forum comme un élément clé. Je continue de croire en la création d'une coopérative de gestion immobilière. L'idée est là, les démarches ont cheminé. Il reste à concrétiser le tout, d'abord en trouvant l'équipe qui amènera le projet à bon port. Le projet de 60 logements pour personnes âgées dans lequel la Ville a investi quelque 2,3 millions de dollars devrait être complété en 2017, ce qui contribuera à bonifier l'offre en matière de logement à prix abordable.

Encore en 2017, la Ville soutiendra les organismes communautaires parce que ce sont eux qui nous permettent de traverser les turbulences avec moins d'impacts sur la population.

Malgré le contexte plus serré, nous maintenons le cap sur notre volonté de ne plus utiliser le surplus accumulé pour équilibrer le budget.

Nous amorcerons dans les prochains jours l'exercice menant à l'adoption du *Programme des dépenses en immobilisations* (PDI). Nous aurons en main l'évaluation de l'état de nos infrastructures routières (état de la chaussée, des réseaux d'aqueduc et d'égout), exigée par le Ministère. La priorisation des dépenses en immobilisations devra tenir compte de celle-ci si nous voulons être éligibles au programme de subvention. Encore cette année, les besoins sont grands et les décisions doivent être prises de façon réaliste et conséquente avec notre cadre financier.

Dans les prochaines semaines, nous adopterons donc encore une fois un budget sobre, mais responsable et soucieux de votre qualité de vie. Un budget équilibré comme il nous incombe de le faire. Un budget que nous expliquerons, cela va de soi.

Au plaisir,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Réjean Porlier', with a stylized flourish at the end.

Réjean Porlier